

RÈGLEMENT 469
ANNEXE B
LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Taxable

1.	Piscine extérieure du Centre Edmond-Auclair	<u>Résidents</u>	<u>Non-résidents</u>	
	Bain libre			
	Jeune 5 ans et moins	Gratuit		
	Jeune plus de 6 ans	2.25 \$	7.25 \$	NON
	Ado	2.25 \$	7.25 \$	INCL
	Adulte	3.25 \$	8.25 \$	INCL
	Aîné	2.25 \$	7.25 \$	INCL
	Abonnement saisonnier			
	Jeune	30.00 \$	45.00 \$	NON
	Ado	50.00 \$	75.00 \$	INCL
	Adulte	50.00 \$	75.00 \$	INCL
	Aîné	30.00 \$	45.00 \$	INCL
	Famille	90.00 \$	135.00 \$	INCL
	Location de la piscine: faire une demande écrite au Service du loisir, de la culture et des communications, 30 jours avant la date prévue.	135.00 \$ de l'heure, minimum 3 heures		OUI

2.	Location de terrain de balle	<u>Tarif horaire</u>		
		<u>Résidents</u>	<u>Non-résidents</u>	
	<p>Dépôt fixe de 50% du coût de location (maximum 300 \$) exigible avant le début de l'activité. Le solde ajusté aux coûts réels facturé à la fin de la saison.</p> <p>La location est payable sur réception de la facture pour une session de 4 semaines ou moins, après 30 jours dans les autres cas. Des intérêts au taux fixé par le conseil sont ajoutés à toutes les factures dont le solde est en souffrance.</p> <p>Le locataire doit aviser le Service du loisir, de la culture et des communications (Service LCC) au moins 4 heures à l'avance en cas d'annulation pour cause de météo, à défaut de quoi le coût de location est chargé.</p> <p>Un minimum de une (1) heure par réservation. Les réservations commencent et se terminent au passage de l'heure.</p> <p>Nonobstant ce qui précède, toute réservation par un utilisateur résident est payable sur le champ.</p>			
	a) Association reconnue			
	i) Adulte	22.50 \$	33.75 \$	OUI
	ii) Jeune	7.50 \$	11.25 \$	NON
	iii) Ado	7.50 \$	11.25 \$	OUI
	b) Autre utilisateur	50.00 \$	75.00 \$	OUI

RÈGLEMENT 469
ANNEXE B
LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Taxable

3.	Location de terrain de tennis	Saison complète (6 mois)		Demi-saison (3 mois)		
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident	
	Abonnement					
	Famille	90.00 \$	135.00 \$	45.00 \$	67.50 \$	OUI
	DUO	70.00 \$	105.00 \$	35.00 \$	52.50 \$	OUI
	Adulte	53.00 \$	80.00 \$	26.50 \$	40.00 \$	OUI
	Jeune	37.00 \$	56.00 \$	18.50 \$	28.00 \$	NON
	Ado, Aîné	37.00 \$	56.00 \$	18.50 \$	28.00 \$	OUI
		Mois		À la journée		
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident	
	Famille	28.00 \$	42.00 \$	N/A	N/A	OUI
	DUO	22.00 \$	33.00 \$	N/A	N/A	OUI
	Adulte	15.50 \$	24.50 \$	6.00 \$	9.00 \$	OUI
	Jeune	11.00 \$	17.00 \$	4.00 \$	9.00 \$	NON
	Ado, Aîné	11.00 \$	17.00 \$	4.00 \$	9.00 \$	OUI
	Un dépôt de 100 \$ (abonnement) ou 20 \$ (à la journée) est exigé pour obtenir la clé.					

4.	Location de locaux scolaires	Tarif horaire		
		Gymnase simple	Gymnase double	
	Ces locations sont permises uniquement pour des activités sportives ou ludiques destinées prioritairement à la clientèle d'Otterburn Park. Durée minimale: une (1) heure.			
	Dépôt de 50% du coût de location (maximum 300 \$) exigible avant le début de l'activité. Le solde ajusté aux coûts réels facturé à la fin de la saison.			
	La location est payable sur réception de la facture pour une session de 4 semaines ou moins, après 30 jours dans les autres cas. Des intérêts au taux fixé par le conseil sont ajoutés à toutes les factures dont le solde est en souffrance.			
	Les locaux disponibles à la location:			
	Gymnase simple: école Notre-Dame, pavillon I et II			
	Gymnase double: école Mountainview			
	Clientèle	Groupe		
	Association reconnue, ligue résidente		15.00 \$	20.00 \$
	Individu résident		20.00 \$	25.00 \$
	Individu non résident		30.00 \$	38.00 \$

RÈGLEMENT 469
ANNEXE B
LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Taxable

5.	Location du terrain de soccer	Tarif horaire		
		<u>7 joueurs</u>	<u>11 joueurs</u>	
	a) Adulte			
	i) Association reconnue		12.50 \$	OUI
	ii) Association non reconnue		17.50 \$	OUI
	b) Jeune			
	i) Association reconnue	5.75 \$	6.75 \$	NON
	ii) Association non reconnue	7.75 \$	8.75 \$	NON
	c) Ado			
	i) Association reconnue	5.75 \$	6.75 \$	OUI
	ii) Association non reconnue	7.75 \$	8.75 \$	OUI

6.	Location des patinoires extérieures avec bandes et entretien			
	La location est d'abord disponible hors les heures d'ouverture des patinoires. Pour une location durant les heures d'ouverture, le Service LCC se réserve le droit d'accepter ou non la location selon la plage horaire demandée et l'achalandage.			
	<u>Clientèle</u>	<u>Groupe</u>	<u>Tarif horaire</u>	
	Association reconnue	Adulte	17.50 \$	OUI
		Ado	13.50 \$	OUI
		Jeune, École	13.50 \$	NON
	Utilisateur résident	Adulte	25.00 \$	OUI
	Utilisateur non résident	Adulte	50.00 \$	OUI

7.	Location d'heures de glace (aréna)	
	Association reconnue	
	Selon le taux horaire de location en vigueur, conformément au protocole d'entente pour les sports de glace.	

8.	Vignette de stationnement au parc de la Pointe-Valaine	
	a) Vignette annuelle	100 \$
	b) Réémission de vignette annuelle	25 \$
	c) Vignette quotidienne	25 \$

9.	Location d'un local dans un bâtiment municipal autre que ceux faisant l'objet d'un article spécifique	
	Dépôt de 20\$ exigé pour la clé. En cas de perte de la clé, le dépôt est confisqué.	

RÈGLEMENT 469
ANNEXE B
LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Taxable

10.	<p>Rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-Valaine</p> <p>Dépôt de 100\$ exigé pour la clé. Modalité pour le remboursement du dépôt:</p> <p>a) Utilisateur annuel: sur retour de la clé, au plus tard de deuxième vendredi de novembre.</p> <p>b) Utilisateur quotidien: sur retour de la clé, au plus tard le lendemain de la prise de possession.</p> <p>En cas de perte de la clé, le dépôt est confisqué.</p>	
11.	<p>Centre de la nature du mont Saint-Hilaire</p> <p>a) Laissez-passer Un dépôt, en argent comptant ou par chèque, au montant de 20 \$ doit être versé au moment de l'emprunt du laissez-passer. Ce montant servira à couvrir en tout ou une partie de l'amende de retard pour le retour du laissez-passer.</p> <p>b) Retour du laissez-passer Amende par jour de retard 10 \$</p> <p>c) Perte du laissez-passer En cas de perte du laissez-passer, les frais de renouvellement seront au frais de l'emprunteur. Le calcul devra être fait au prorata du nombre de mois restant moins le dépôt de 20 \$ que la Ville confisquera.</p>	NON
12.	<p>Location du système de sonorisation</p> <p>Association reconnue 150 \$ par jour</p>	OUI
13.	<p>Politique de remboursement et frais de retard</p> <p>a) Règle générale, aucun remboursement n'est effectué après le début d'une activité.</p> <p>b) Un remboursement intégral est effectué si la Ville annule l'activité ou en modifie les conditions avant son début.</p> <p>c) Un remboursement est effectué si une demande écrite est reçue avant le début de l'activité. Des frais d'administration de 15% sont déduits du remboursement.</p> <p>d) Un remboursement est effectué au prorata des cours écoulés si la personne inscrite produit un certificat médical attestant qu'elle ne peut pas poursuivre sa participation. Des frais d'administration de 15% sont déduits du remboursement.</p> <p>e) des frais de retard de 15% s'appliquent lorsque l'inscription est faite après le début de l'activité.</p>	

RÈGLEMENT 469
ANNEXE B
LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Taxable

TARIFICATION PARTICULIÈRE POUR L'UTILISATION DU CENTRE MARCEL-LACOSTE

14.	<p>Les institutions suivantes sont considérées comme des institutions reconnues aux fins de l'application du tarif pour le Centre Marcel-Lacoste:</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ École secondaire Polybel ♦ École secondaire Ozias-Leduc ♦ École primaire Notre-Dame ♦ École primaire Mountainview ♦ CPE La Petite Loutre 	
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

15.	<p>Location de la salle du Centre Marcel-Lacoste</p> <p>La salle peut être louée pour une durée minimum de 3 heures.</p> <p>Le Wi-Fi, un système de son, un téléviseur, tout l'équipement de cuisine, des tables et des chaises sont à la disposition du locataire.</p> <p>Ménage: à la fin de sa location, le locataire doit remettre les lieux dans le même état qu'à son arrivée. Dans le cas contraire, des frais de remise en état lui seront chargés.</p> <p>Paiement: au complet au moment de la réservation ou 50% à la réservation et le solde 15 jours après la tenue de l'événement. En cas d'annulation moins de 24 h avant l'événement, le dépôt est confisqué par la Ville.</p> <p>Aucune consommation de boisson alcoolisée n'est permise sur les lieux à moins que le locataire obtienne le permis nécessaire des autorités gouvernementales. Le permis doit être affiché sur les lieux.</p> <table style="width: 100%; margin-top: 20px;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Tarif horaire</th> <th style="width: 10%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Location de salle</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">i) Association reconnue</td> <td style="text-align: center;">20 \$</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">ii) Utilisateur résident</td> <td style="text-align: center;">25 \$</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">iii) Autre clientèle</td> <td style="text-align: center;">40 \$</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> </tr> <tr> <td>b) Remise en état - frais fixe</td> <td style="text-align: center;">60 \$</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif horaire		a) Location de salle			i) Association reconnue	20 \$	OUI	ii) Utilisateur résident	25 \$	OUI	iii) Autre clientèle	40 \$	OUI	b) Remise en état - frais fixe	60 \$	OUI	
	Tarif horaire																			
a) Location de salle																				
i) Association reconnue	20 \$	OUI																		
ii) Utilisateur résident	25 \$	OUI																		
iii) Autre clientèle	40 \$	OUI																		
b) Remise en état - frais fixe	60 \$	OUI																		

TARIFICATION PARTICULIÈRE POUR L'UTILISATION DE TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC DE LA VILLE

16.	<p>Location de tout autre endroit public</p> <p>Le tarif applicable est de 304,41 \$ par jour d'utilisation pour tout endroit qui n'est pas mentionné au présent règlement.</p>	OUI
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----